

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 845

présenté par  
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

-----  
**ARTICLE 7**

Rédiger ainsi l'alinéa 7 :

« e) Réorienter progressivement la fiscalité locale et les incitations financières et fiscales dans le domaine du logement et de l'urbanisme vers un urbanisme durable qui garantisse une gestion plus économe des ressources et de l'espace. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement reformule la définition de la fiscalité en y incluant la nécessité gestion économe des ressources.